



---

*Document de séance*

---

**B8-1184/2015**

28.10.2015

# **PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

déposée conformément à l'article 133 du règlement  
sur le rôle de la Commission dans le scandale "Volkswagen"

**Sophie Montel, Dominique Bilde, Florian Philippot**

**Proposition de résolution du Parlement européen sur le rôle de la Commission dans le scandale "Volkswagen"**

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant que l'entreprise allemande Volkswagen est accusée d'avoir truqué ses moteurs pour fausser les tests antipollution;
- B. considérant que le journal britannique *Financial Times* a découvert l'existence d'échanges de courriers entre des commissaires européens datant de 2013 qui s'alarmaient du possible truquage dans les tests de véhicules de la marque Volkswagen;
- C. considérant que les autorités européennes ont fait fi des mises en garde du commissaire à l'environnement, Janez Potočnik, qui aurait fait part de ce problème dans une lettre adressée en février 2013 au commissaire à l'industrie et à l'entrepreneuriat, Antonio Tajani;
- D. s'étonnant dès lors que les autorités américaines aient attendu deux ans avant de dénoncer ce scandale;
- E. considérant que la Commission a cédé au lobby allemand de l'automobile puisqu'elle a refusé d'exiger des constructeurs automobiles d'adapter les moteurs à de nouveaux tests;
- 1. demande à la Commission de révéler si elle avait effectivement connaissance de ces truquages et pourquoi elle n'a pas agi en conséquence, comme elle est d'habitude si prompte à le faire.